

Site internet: www.reseau-perinat92.org

CONTRAT D'ENGAGEMENT AU DEPISTAGE T21

Je sous:	gné(e)
Professi	onnel(le) de santé, (joindre une copie du diplôme) <u>(Case à cocher)</u>
	☐ Gynécologue, obstétricien ou gynéco-obstétricien
	□ Sage-femme
	☐ Radiologue
	☐ Médecin généraliste
	☐ Autre (préciser) :
N° RPPS	Répertoire Partagé des Professionnels de Santé - N° à 11 chiffres) :
Réalisar	des échographies obstétricales du 1er trimestre à <i>(adresse précise) :</i>
Coordo	nées :
Tél fixe	rofessionnel (obligatoire) :
	ble personnel (utilisé exclusivement par PERINAT92-obligatoire) :
	électronique (utilisée exclusivement par PERINAT92-obligatoire)
Coordo	nées téléphoniques et/ou mail transmissibles au public :
<u>(Case à</u> □	Il s'agit de ma première demande d'adhésion et j'atteste n'avoir effectué aucune demande de numéro d'identifiant auprès d'u autre DSRP. Il s'agit d'une démarche de changement de réseau et je joins le certificat de suppression de numéro d'identifiant pour l
QUALIFIC	dépistage T21 au 1er trimestre du DSRP précédent.
	déclare avoir suivi une formation initiale en échographie fœtale (<i>joindre une copie du diplôme</i>):
	Titre (DIU,) et intitulé du diplôme :
	Date d'obtention du diplôme :
	joins un justificatif de l'Organisme accompagnant les démarches d'Analyse des Pratiques des échographistes dans le cadre du pistage de la Trisomie 21 (OAP DT21) attestant que j'ai réalisé une Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) initiale : Nom de l'organisme : Numéro attribué par l'organisme :
	Date d'obtention :
ENGAGEN	

E

- marqueurs sériques maternels de la trisomie 21, définies par l'Arrêté du 23 Juin 2009, et notamment :
 - Je m'engage à adhérer à un programme d'assurance qualité en produisant, pour chaque examen, des images avec deux clichés explicites figurant dans le dossier médical et permettant de juger de : la qualité du plan sagittal, la position des curseurs, l'agrandissement pour le cliché de la clarté nucale et la qualité du cliché pour la longueur crânio-caudale.
 - J'atteste que le matériel échographique que j'utilise est conforme aux spécifications techniques prévues par l'Arrêté : existence d'un registre de maintenance tenu à jour, présence d'un ciné-loop d'au moins 200 images, deux sondes dont une sonde endovaginale, présence d'un zoom non dégradant, possibilité de mesures au dixième de millimètre.

Paraphe:







coordination@reseau-perinat92.org
Site internet : www.reseau-perinat92.org



IS-DE-SERIE

Je m'engage à faire figurer mon numéro d'identifiant sur tous mes comptes-rendus d'échographie du 1er trimestre pour lesquels il a

été possible de réaliser une mesure de la clarté nucale et de la longueur crânio-caudale qui satisfont aux critères de qualité précisés dans l'arrêté du 23 Juin 2009.

✓ Je m'engage à participer au **suivi des médianes** et de la distribution des mesures de la clarté nucale.

- ✓ Je m'engage, si je ne suis pas ou plus en mesure de remplir les critères qualités énoncés dans l'Arrêté du 23 Juin 2009, mais aussi ceux définis annuellement par les Organismes accompagnant les démarches d'Analyse des Pratiques des échographistes dans le cadre du Dépistage de la Trisomie 21 (OAP DT21), à :
 - en informer sans délai le DSRP PERINAT 92
 - suivre les formations proposées par les OAP DT21
 - ré-évaluer mes pratiques à l'issue de ces formations.
- ✓ Je m'engage à ne plus utiliser mon numéro d'identifiant pour le dépistage de la T21 si ces critères qualité ne sont pas remplis.
- ✓ Je m'engage à **informer le DSRP PERINAT 92** de la situation. Lequel pourra, le cas échéant et selon l'avis de sa commission d'évaluation du dépistage de la Trisomie 21, invalider ce numéro.
- ✓ Je m'engage à **ne pas transmettre mon numéro d'identifiant** à un tiers, collaborateur ou salarié, et je suis informé(e) que toute utilisation frauduleuse peut entraîner sa suppression par le DSRP PERINAT 92.
- ✓ Je m'engage à ne pas utiliser mon adhésion au réseau et l'attribution de mon identifiant pour le dépistage de la Trisomie 21 à des fins de **promotion et de publicité.**
- ✓ Je m'engage à prévenir le DSRP PERINAT 92 en cas de **changement de lieu d'exercice professionnel** ou de **cessation totale ou partielle d'activité**, sachant que je ne peux adhérer qu'à un seul DSRP (associé à un ou plusieurs CPDPN).
- ✓ J'accepte, en cas de changement de lieu d'exercice impliquant un changement de DSRP, que mon dossier administratif soit transmis directement entre les DSRP concernés pour faciliter le transfert.

COMMUNICATION:

- ✓ Je suis informé(e) que :
 - Des informations recueillies sur le présent contrat d'adhésion font l'objet d'un traitement informatique par le DSRP PERINAT 92 et sont destinées à la constitution d'une **liste de professionnels** réalisant des échographies de dépistage de la Trisomie 21 du 1er trimestre et adhérant au DSRP.
 - Les données administratives collectées sont à destination exclusive du DSRP PERINAT 92 et ne sont communiquées qu'aux destinataires suivants : laboratoires agréés, Association des Biologistes Agréés pour le dépistage de la T21 (ABA), Agence de la Biomédecine (ABM), Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP) et OAP DT21.
 - La réponse à l'ensemble des rubriques du présent contrat d'adhésion est obligatoire. A défaut, le DSRP PERINAT 92 pourrait se trouver dans l'impossibilité d'accueillir la demande d'adhésion et de délivrer un numéro d'identifiant du fait des informations non renseignées.
 - Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque échographiste bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant. Pour exercer ce droit, il est possible de contacter le secrétariat du DSRP PERINAT 92.
- ✓ J'autorise PERINAT92 à **communiquer** mes nom, prénom, numéro d'identifiant et adresse électronique aux laboratoires agréés et aux OAP DT21 afin de suivre et analyser les médianes et la distribution de mes mesures, et j'autorise aussi la diffusion de mes nom & adresse professionnelle sur le site internet du DSRP PERINAT 92 pour en informer, notamment, les usagers.

RESPONSABILITE:

Je suis informé(e) que seul l'échographiste est responsable de la qualité de chacun de ses clichés et mesures, ainsi que de l'utilisation de son numéro d'identifiant qui est individuel et personnel.

Le DSNF FENINAT 32 he pourra etre tenu i	esponsable des negligences averees des echographistes dans ce processus.		
A	le		
Signature et cachet :			

La DCDD DEDINAT 02 na nouvra êtra tanu reconnecible des négligances avérées des échagraphistes dans co processus



